



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de  
l'environnement

*B-13-SG-DRCL*

**Objet : Avis au public**

Mamoudzou, le 11 JAN. 2022

Le Préfet de Mayotte informe la population que la mise à disposition du public du dossier relatif au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la carrière de Koungou, dans la commune de Koungou, se déroulera :

**du Lundi 24 janvier 2022 au Mercredi 23 février 2022 inclus.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès :

1°) de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL) :  
- Alex Sainte-Rose Fanchine - [alex.sainte-rose-fanchine@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alex.sainte-rose-fanchine@developpement-durable.gouv.fr)

2°) Société ALBIOMA SOLAIRE MAYOTTE :  
- [frederic.lefevre@albioma.com](mailto:frederic.lefevre@albioma.com)  
- [contact.asoi@albioma.com](mailto:contact.asoi@albioma.com)

Le dossier ainsi qu'un registre de mise à disposition seront déposés à la MJC de Longoni pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Koungou.

En outre, le public pourra déposer ses observations et propositions par voie électronique (courriel : [pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr](mailto:pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr)) jusqu'au Mercredi 23 février 2022 inclus.

Le préfet de Mayotte  
pour le préfet et par délégation  
délégué au Gouvernement

*Claude VO-DINH*  
Claude VO-DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 - 97600 Mamoudzou  
Standard: 02 69 63 50 00 - [www.mayotte.gouv.fr](http://www.mayotte.gouv.fr)

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)